

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2011

Etaient présents : Mmes Matéos – Mollat - Rasle – Sagot ; MM.Gonzalvès - Matéos

Etaient absents excusés : Mme Rouillé – MM. Bodet - Guilpin

Etaient absents : MM. Delannoy- Glâtre

1) Approbation du compte rendu du CS du 24 novembre 2011

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2) Ipréparation AG du 30 mars 2012

a) président de séance : Jean-Michel Guilpin

b) mise au point de la convocation et du budget prévisionnel 2012.

c) rapport moral : Elisabeth Matéos et André Gonzalvès

d) calcul des votes lors de l'AG : Philippe Bodet ?

e) vidéoprojecteur et micro de secours : Philippe Bodet ?

f) pot de fin d'AG : Annie Sagot – Marie-Paule Rasle – Elisabeth Matéos

g) tirage d'une partie des docs dès maintenant : André Gonzalvès. Voir M. Bœuf pour la suite.

h) remise des docs aux cogérants le 9 février*

i) retour au syndic des convocs non remises : le 1^{er} mars.

j) tour de copropriété (travaux d'entretien des pavillons et portes de garages : courant janvier. Équipes à constituer.

* rappel : les convocations doivent parvenir aux copropriétaires 21 jours avant l'AG.

3) Le règlement de copropriété : 2ème séance d'étude et premières remarques

étude jusqu'à l'article 40.

Rien de particulier à signaler. Quelques mises à jour à faire pour être en conformité avec la loi (exemple : convocs aux AG remises 21 jours avant - au lieu de 15 jours précédemment).

Le règlement fera l'objet d'un toilettage tout au long de l'année 2012 pour être soumis à l'AG de 2013.

4) autorisations de travaux

Garage de M. Vivien – 11, place du noyer : demande d'intervention sur la partie extérieure du garage aux fins d'entretien et de remise en état : accord sous réserve de respect des recommandations travaux.

6) questions diverses

entrevue maire – copropriété le samedi 17 décembre 2012 (Patricia Mollat et Elisabeth Matéos).

compte rendu annexé au présent CR.

8) prochain conseil syndical :

jeudi 5 janvier 2012

AG 2012 : 30 mars 2012

Compte-rendu de l'entrevue avec M. Borges maire d'Ennery
le 17 décembre 2011

Etaient présents:

Mmes Mollat et Matéos, conseillères syndicales de la copropriété de la croix d'autel

M. Borges: maire d'Ennery

- **La présence de chiens dangereux:**

Mme Mollat expose le cas de la famille Holgard demeurant place Ravel.

Réponse de M. Borges: Il va vérifier si la situation est conforme à la loi.

Envoi d'un courrier à cette famille afin de :

- 1) lui rappeler la loi (au cas où la famille Holgard serait dans l'illégalité)
- 2) exiger que le portail soit rehaussé afin que le chien ne puisse pas sauter par-dessus.
- 3) demander qu'elle prenne contact avec nous afin que la situation soit conforme au règlement de la copropriété.

Il est à noter que dans le règlement de copropriété, la hauteur des portillons de jardin n'est pas indiquée. (à faire)

- La circulation dans la rue du chêne

M. Borges nous explique qu'une commission municipale a été créée concernant la circulation et la vitesse des engins à moteur dans le village.

Les membres de cette commission font un travail de comptage (nombre de voitures et vitesse) sur un temps donné.

A partir des constats effectués, des propositions seront faites: placer des sens uniques et des feux espagnols, pose de plots et de chicanes.

- Bois de paillage

M. Seguin doit se mettre en rapport avec l'équipe d'employés municipaux.

- L'entretien des caniveaux

Les employés municipaux sont passés deux fois rues du chêne et du cerisier.

M. Borges annonce qu'il va reprendre l'acte notarié pour vérifier la délimitation des zones communales de celles de la copropriété.

M. Borges pense que les **parkings**** nous appartiennent et qu'en conséquence, nous devons les entretenir. Il consent à faire un effort pour la réalisation par ses employés de petites réparations (marquages au sol par exemple).

Il a pris note pour le nettoyage de tous les panneaux d'interdiction à l'entrée des voies.

- Réaménagement de la RD 927

projet en cours - en relation avec la responsable des routes départementales au conseil général.

- Déneigement

Le déneigement de la commune est réalisée par l'entreprise Claudel.

**** lire ci-dessous remarques du syndic à propos des parkings et voies intérieures à la copropriété :**

Message envoyé à M. Borges le 19 décembre 2012 :

Le procès verbal de l'AG du 20 juin 1974 portait à son ordre du jour : remise des VRD* à la commune.

Je lis :

"VI - remise des VRD à la commune. Le président de l'assemblée générale et monsieur le maire exposent les grandes lignes de la convention à l'étude.

La commune prend en charge :

- les voies primaires carrossables et les parkings;
- les voies secondaires avec fondations, carrossables exceptionnellement.
- les canalisations principales d'égouts.
- le réseau principale d'alimentation en eau (chasses d'égouts).
- le réseau d'éclairage public..."

remarques : 1) les chasses d'égouts n'existent plus.

2) les voies primaires = rues du chêne et cerisier

3) voies secondaires : les voies intérieures à la copropriété.

4) l'ensemble des terrains sont en copropriété (y compris les voies intérieures, les parkings), la commune ayant par convention pris en charge l'entretien des voies intérieures et des parkings.

Il serait intéressant de retrouver cette **convention** (que je ne trouve pas dans les archives de la copropriété). La commune doit l'avoir. Pourriez-vous la retrouver ? René Matéos

* VRD = voies et réseaux divers.

Réponse du maire :

Ce qui compte, c'est l'acte notarié qui définit la cession réellement réalisée.
Je vais le regarder et vous tiens informé.

Remarque du syndic : une convention a été signée en 1974 entre la commune et la copropriété ; c'est cette convention qui fait foi et qu'il faudrait retrouver.